



Résiliation de contrat et départ anticipé.

Par **Isa B**, le **05/10/2015** à **17:05**

Bonjour,

Mon locataire m'a envoyé une lettre en recommandé , un mois avant son départ. Il veut partir au milieu du mois.

Me doit-il la totalité du mois ou dois je accepter son paiement au prorata des jours passés ?

Merci de votre réponse.

Par **janus2fr**, le **05/10/2015** à **19:04**

Bonjour,

Le locataire est tenu au paiement du loyer et des charges jusqu'au terme de son préavis, même s'il part avant, sauf si le logement est reloué.

Donc si votre locataire part 15 jours avant la fin de son préavis, il devra tout de même payer ces 15 jours, sauf si vous relouez le logement avant.